



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 février 2020**

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 9

Absents/Excusés : 2

Procurations : 1

Nombre de votes : 10

L'an deux mil vingt le 21 février à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Eric CHASSAGNE, Maire.

Conseillers municipaux présents : CHASSAGNE Eric, QUIGNON Florence, LAMOTHE Florian, MATHIOTTE Patrick, FLORENT Marie-Françoise, SCHEID Eric, MAGIS-TERLOUW Colette, CASTLE Jill, ZALOGA Anna,

Conseillers municipaux absents / excusés : BACHELOT François, CHAPALAIN Christian,

Procurations : CHAPALAIN Christian à CHASSAGNE Eric,

Secrétaire de séance : MAGIS-TERLOUW Colette

Date de convocation du conseil municipal : 14 février 2020

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 121.11 du Code des Communes.

*Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer, l'ensemble des membres du conseil municipal approuve à **l'unanimité** le compte rendu des séances précédentes 25 octobre 2019, 29 novembre 2019, 24 janvier 2020. Ce dernier procès-verbal du mandat sera approuvé par retour de mail par les membres de l'assemblée.*

**PRESENTATION DE RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) / ATTRIBUTIONS DE
COMPENSATION (AC) N°D2020-02-01**

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT est la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ; celle-ci a pour mission d'attribuer des compensations financières aux communes en retour de leur fiscalité et en fonction des compétences transférées : transferts de compétences nouvelles ou anciennes qui sont réévalués.

Il donne présentation, au vidéoprojecteur, du rapport de la CLECT en date du 21 janvier 2020 transmis par la CCBDP ; Le conseil municipal doit se prononcer conformément à l'article L5211-5 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales). Après avoir rappelé à l'ensemble du conseil les différentes missions de la CLECT et son principe de fonctionnement ainsi que les modalités d'adoption du rapport de la CLECT; Après avoir expliqué les flux financiers engendrés à suite de l'arrêté préfectoral N°24-25019-12-04-002 plaçant la CCBDP en substitution des communes pour la gestion du canal de Lalinde et l'arrêté préfectoral N°24-25019-12-27-002 portant dissolution du syndicat intercommunal du canal de Lalinde qui génèrent des mouvements des attributions de compensation ; Après avoir examiné le tableau récapitulatif des charges transférées pour chacune des communes de la Communauté de Communes;

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,
et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :
-approuve le rapport de la CLECT,

-arrête le montant des attributions de compensation définitives aux communes telles que présentées, soit à titre indicatif : 123 631€ pour Trémolat, qui reste inchangé.

Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AESH (ACCOMPAGNANT DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP) N°D2020-02-02

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie ainsi que du projet de convention de mise à disposition auprès d'une commune d'un Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (A.E.S.H.), affecté(e) à l'accompagnement d'élève(s) ayant besoin d'une aide à l'inclusion scolaire. Dans le cadre de l'exécution de son contrat de travail, il/elle peut être appelé(e) à exercer certaines activités, explicitement prévues dans la notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), en dehors du temps scolaire et notamment sur le temps de cantine. Il/elle est alors mis(e) à disposition de la commune, organisatrice du service de restauration, pour l'accompagnement dudit élève, dans le respect de la circulaire n°2014-083 du 08 juillet 2014 (point I-3-a). Il soumet cette proposition à l'assemblée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

-autorise Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer la convention.

Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

ACQUISITION TERRAINS

ACQUISITION FONCIERE LE VIVIER, ORPHELINS D'AUTEUIL N°D2020-02-03

Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, donne lecture d'un courrier de la Fondation des Apprentis d'Auteuil en réponse à celui de la commune de Trémolat en date du 27 janvier 2014 leur signifiant l'institution d'une Zone d'Aménagement Différée (ZAD) au Vivier. La Fondation souhaite vendre plusieurs parcelles de la succession de Madame COMBE. La commune souhaitait la parcelle A n°570 sise au Vivier. Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire soumet au vote de l'assemblée la possibilité de faire une offre pour l'acquisition de parcelle précitée, jouxtant les parcelles communales, dans les mêmes conditions que les achats de parcelles avoisinantes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

-fixe à la somme 2040€ la proposition d'achat de la parcelle cadastrée A n°570 sises au lieu-dit le Vivier, d'une superficie de 20 ares 40 ca appartenant à la Fondation d'Auteuil, à destination de réserve foncière,

-délègue tout pouvoir à Monsieur le Maire pour faire valoir l'offre communale auprès des vendeurs,

-charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires jusqu'à l'acquisition,

-mandate Monsieur le Maire pour choisir le notaire le plus approprié,

-dit que les crédits seront inscrits au budget.

Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Il présente au vidéoprojecteur les plans de situation des ilots de parcelles, en vente. Il sollicite les avis des élus sur les possibilités offertes par ces divers emplacements qui pourraient présenter un intérêt pour la commune, notamment dans l'éventualité de trouver un

futur terrain pour l'implantation d'un point de collecte d'ordures ménagères, sans toutefois priver la commune de ses terrains encore constructibles.

Après discussions, l'assemblée n'envisage pas de procéder à d'autres acquisitions sur les parcelles présentées, aucune ne présentant d'intérêt public, aucune solution pour les poubelles actuellement. Néanmoins, Monsieur le Maire sollicite la mobilisation de chacun afin d'essayer de trouver des solutions.

ACQUISITION BATIMENT CENTRE BOURG N°D2020-02-04

Monsieur le Maire indique qu'un bien immobilier dans le bourg se trouve à vendre, il s'agit de l'ancienne pizzeria et il pourrait être envisagé une acquisition au titre de réserve foncière dans le centre-bourg. La parcelle A n°969 d'une superficie de 90 m² appartient à SCI NPAB. Il sollicite l'avis de l'assemblée avant d'engager des négociations.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne une commission chargée de visite composée de Messieurs, Mesdames : CHASSAGNE Eric, QUIGNON Florence, MATHIOTTE Patrick, MAGIS-TERLOUW Colette, CHAPALAIN Christian, déléguée pour mener à bien les négociations avec les propriétaires,
- fixe à la somme maximale de 80 000€ la proposition d'achat de ce bien cadastré A n°969 d'une superficie de 90m², sis Le Bourg, Rue Bertran de Born
- charge monsieur le Maire de faire valoir cette offre auprès des vendeurs et désigner le notaire
- mandate monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires jusqu'à l'acquisition,
- dit que les crédits seront inscrits au budget.

Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

VENTE VEHICULE DE REFORME N°D2020-02-04B

Monsieur le Maire indique que le garage MONZIE sis à Le Buisson de Cadouin a fait une proposition d'acquisition à 450€ pour le Berlingo de réforme qui est irréparable. Ce véhicule diesel 2007 n'a plus le droit de circuler faute de contrôle technique.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise la vente de ce matériel de réforme au prix de 450€, à l'acquéreur susmentionné,
- charge Monsieur le maire de faire radier de l'actif de la commune le Berlingo Citroën diesel
- mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la vente de cet utilitaire. **Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0**

PERSONNEL COMMUNAL

FRAIS DEPLACEMENTS

Monsieur le Maire informe que l'agent d'accueil a effectué les déplacements avec son véhicule personnel pour assurer le recensement de la population, une indemnité lui est attribuée selon le barème officiel, ainsi qu'une demi-journée de récupération.

Madame la première adjointe souligne que l'agent administratif à mi-temps a également fait les voyages pour la formation de l'INSEE à Limeuil et s'est déplacée plusieurs

fois pour l'urbanisme à Lalinde, une contribution kilométrique devra également lui être comptabilisée, au même titre.

Pour information, Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire précise qu'un contrat « missions collaborateurs » souscrit auprès de Groupama couvre le risque routier pour les déplacements au titre des missions des élus pour la collectivité.

CONGES

La secrétaire de mairie a beaucoup de retard sur les congés 2019 et assure beaucoup d'heures supplémentaires pour les besoins du service. Avec son accord, il est décidé de contribuer à la diminution de ce contingent.

HEURES SUPPLEMENTAIRES N°D2020-02-05

Monsieur le Maire informe du travail supplémentaire effectué par la secrétaire de mairie, en raison du recrutement d'un agent d'accueil, du recensement de la population, de la préparation des élections, ... il propose de l'indemniser à hauteur de 15 jours de travail et sollicite l'accord de l'assemblée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le versement de 70 heures supplémentaires,
- mandate Monsieur le Maire ou les adjoints délégués d'ordonner la somme scindée sur les salaires de mars 35 heures et avril également.

Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

HORAIRES AGENT SCOLAIRE N°D2020-02-06

L'agent scolaire et périscolaire est sollicité par l'enseignante à la pause méridienne pour faire du supplément de travail. Monsieur le Maire et Madame la 1^{ère} adjointe vont prendre rendez-vous avec cette dernière pour connaître le détail des missions en question et sollicitent l'avis de l'assemblée sur une augmentation éventuelle du volume horaire de l'agent.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise momentanément l'agent à assurer 2 heures complémentaires par semaine au maximum,
- charge Monsieur le Maire et l'adjoint délégué d'évaluer les nécessités liées à ce surplus de travail compte,
- dit que les heures complémentaires seront rémunérées sur présentation d'un relevé détaillé.

Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

MODIFICATION DE L'ORGANISATION SUR 2 JOURS

Il est rappelé à l'assemblée que l'agent d'accueil à 15 heures hebdomadaires, présent les matinées va devoir réorganiser son temps de travail, possiblement sur 2 journées complètes, dès le mois de juillet, en raison d'une mutation qui engendrera un prochain déménagement ; situation qui posera un réel problème de remplacement pour l'agence postale communale. Ce contrat s'achève en octobre 2021. L'avis du rédacteur territorial est sollicité pour l'organisation du service et des périodes de congés annuels.

AGENT D'ACCUEIL ET AGENCE POSTALE : RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE N°D2020-02-08

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour l'aide à la gestion du secrétariat général afin de pallier à l'accroissement d'activité du retard administratif engendré par le recensement de la population et la participation à cette mission de l'agent titulaire afin de connaître le territoire, la préparation des élections puis des budgets.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide le recrutement direct d'un agent non titulaire occasionnel pour une période de 4 mois allant du 1^{er} mars au 30 juin 2020 inclus, cet agent assurera des fonctions : d'accueil et renseignements du public, réception et orientation des appels téléphoniques, gestion et expédition du courrier, diffusion d'informations, rédaction de la correspondance courante, réservations des salles communales, gestion des salles municipales, délivrance de documents administratifs, réception, enregistrement, contrôle de pièces et transmission de dossiers, classement et archivage de documents ; pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures rémunérées les lundi, mardi, jeudi et vendredi à l'indice brut 347 / majoré 325,

-précise qu'en cas d'absence d'un agent, le mercredi matin sera travaillé, afin d'assurer le fonctionnement de l'agence postale communale,

-dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget,

-charge Monsieur le Maire de recruter l'agent et le mandate à ce titre pour conclure un contrat d'engagement à compter du 1^{er} mars 2020.

Résultat du vote : Pour : 9 - Contre : 1 - Abstention : 0

CDD 8 HEURES HEBDOMADAIRES

Monsieur le Maire informe que le CDD actuel pour 8 heures hebdomadaires qui complétait les 15 heures de l'agent administratif d'accueil s'achève au 31 mars 2020. Il sollicite l'avis de l'assemblée sur son renouvellement.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

-refuse le renouvellement de ce contrat compte tenu de l'augmentation du volume horaire du CDD pour accroissement d'activité. *Madame QUIGNON Florence ne prend pas part au vote (9 votants).*

Résultat du vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

AUGMENTATION HORAIRE

En contrepartie, l'agent d'accueil à 15 heures hebdomadaires, accepte de réorganiser son temps de travail, et de faire des heures complémentaires de 13 heures à 17 heures, pour pallier aux besoins ponctuels et permettre la formation des autres agents. Ces heures seront rémunérées en heures complémentaires, au réel sur la présentation d'un décompte, validé par Monsieur le Maire. **Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0**

OFFRE D'EMPLOI

Le conseil municipal décide, malgré les solutions précitées de lancer un recrutement.

Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

FERMETURE PONCTUELLE SECRETARIAT

Le secrétariat de mairie sera fermé exceptionnellement lundi prochain pour avancer des tâches de classement.

DEMANDE DE STAGE SECRETARIAT

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de stage au secrétariat de mairie, qu'il a reçue dans le cadre d'une reconversion professionnelle via l'INFREP à Périgueux. La demande de stage est acceptée. **Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0**

TABLEAU DES PERMANENCES ELECTORALES

Les élus ont été destinataires des tableaux des permanences électorales pour les scrutins des élections municipales les 15 et 22 mars prochains qui se dérouleront à la salle des fêtes Le Grenier. Chacun est invité à faire connaître ses disponibilités en fonction des plages établies.

ADHESION « SERVICE-PUBLIC.FR » N°D2020-02-07

La direction de l'information légale et administrative (DILA), met à la disposition des communes des services en ligne innovants pour simplifier la vie des usagers. Près de 8 000 communes de toute taille et réparties sur l'ensemble du territoire ont déjà rejoint ce dispositif. Le raccordement des communes au dispositif est simple, gratuit et rapide. Il permet aux administrés d'accéder à distance à certaines démarches en ligne : Demande d'actes d'état civil (AEC), Déclaration de changement de coordonnées (JCC), Demande d'inscription sur les listes électorales (ILE), Recensement citoyen obligatoire (RCO), Démarche en ligne de préparation à la conclusion d'un Pacs (DDPACS), Déclaration d'ouverture de chantier (DOC).

Monsieur le Maire précise que ces services rendus aux administrés sont accessibles sur service-public.fr 7j/7, 24h24 et sans déplacement, simples, rapides, sans perte de temps ; quelques clics suffisent pour transmettre le dossier complet (formulaire et pièces justificatives) à la commune. Ce dispositif gratuit, sécurisé et facile à mettre en place : un moyen de renforcer la dimension moderne et innovante de la commune et ne nécessite aucun investissement financier spécifique, des démarches en ligne respectueuses des dispositions prises par la CNIL.

Il sollicite l'avis de l'assemblée sur le raccordement de Trémolat à ce bouquet de services gratuit de démarches administratives en ligne.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le choix d'adhésion à « service-public.fr »,
- charge Monsieur le maire de faire la demande de raccordement au bouquet de services des communes par le biais du téléservice dédié,
- mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches jusqu'à l'aboutissement du dossier. **Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0**

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

TILLEULS

Monsieur le 3^o adjoint expose que les tilleuls de la place de l'Église ont été expertisés et sont en état acceptable. Un rapport détaillé nous sera adressé prochainement. L'élagueur se mettra en rapport avec l'expert afin de procéder à une taille rationnelle.

ASCENSEUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE

La société GPH ne peut pas procéder à la réparation de l'ascenseur, qui est condamné et ne peut être utilisé qu'à la demande. Un devis de remplacement sera adressé par la société GPH, d'autres prospections devront être réalisées. L'assemblée fait part de son mécontentement à l'encontre de la société qui n'a pas été suffisamment réactive.

EPHEMERES

Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, présente à l'assemblée le guide réalisé par Les Rives de L'Art, qui regroupe de magnifiques photos des œuvres présentées lors des expositions « Ephémères », y compris celle de la sculpture de Monsieur Julien TIBERI à l'église Saint Hilaire à TRÉMOLAT. Il ajoute que la cérémonie inaugurale était vraiment exceptionnelle.

CIMETIERE EXHUMATION – DEVIS N°D2020-02-09

Vu le procès-verbal dressé en conformité du décret, constatant l'état d'abandon de la concession délivrée le "inconnu" à M. "inconnu" dans le cimetière A de Trémolat division A n°10 sous le n° 183 et les différentes pièces qui y sont annexées, notamment le certificat d'affichage ;

Vu la déclaration d'abandon de la concession inconnue jusqu'alors, ascendance de la famille C., en date du 03/01/2018,

Vu le devis des Pompes Funèbres PAOLI, afférent au nettoyage de ladite concession,

Considérant, que la descendance a déclaré l'abandon de cette concession A10-183 et a déposé les ornements qu'elle souhaitait conserver,

Considérant, que l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal, que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune de ladite concession, dans le cimetière communal, concession abandonnée qui a plus de trente ans d'existence, le conseil municipal, à l'unanimité :

-autorise à reprendre la concession au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la concession A10-183 en état d'abandon,

-accepte le devis des Pompes funèbres pour un montant 620.00€ TTC pour le nettoyage de la tombe, démolition entourage,

-charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

D'autres devis avaient été demandés à d'autres entreprises de Pompes Funèbres, mais les entreprises n'ont pas donné suite.

SONO

Monsieur le 3^o adjoint informe que la nouvelle sonorisation a été installée dans l'église Saint Nicolas, tout est fonctionnel.

CANIVEAU / TROTTOIR RUE GUILLAUME D'ALESME N°D2020-02-10

Le chantier est en cours afin de supprimer le point accidentogène, dû à la présence d'une flaque d'eau, rue Guillaume d'Alesme, notamment avec la création d'un trottoir et l'inversion de la pente de la chaussée. Des devis d'hydro-curage sont arrivés afin de dégager les anciennes canalisations d'eaux pluviales et permettre l'écoulement correct de celles-ci. Les entreprises Sanitra et Cadiot ont chiffré le montant de prestations.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, choisit l'entreprise Cadiot pour un montant forfaitaire de 500€ HT.

Résultat du vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

REUNIONS PASSEES

PLUI PADD

Le mercredi 29 janvier 2020 était prévue une réunion PLUI concernant le P.A.D.D. à la Communauté de Communes à Lalinde à 10h00. Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric SCHEID qui y a assisté, en tant que délégué du SIAEP et Monsieur Patrick MATHIOTTE, 3^o adjoint y avait également participé lors d'une cession destinée aux élus ainsi que Monsieur Eric CHASSAGNE.

La cérémonie des vœux de Germain PEIRO, Président du Conseil Départemental, a également eu lieu, ce même jour, à Bergerac à 18h30.

GALETTE

L'association « Rencontres & Loisirs » a partagé une galette des rois avec les aînés du village le jeudi 30 janvier 2020 à 14h30 à la salle des fêtes.

RECEPTION TRAVAUX SIAEP / SPACIALISATION PADD

Le vendredi 31 janvier 2020, dans la matinée le SIAEP des 2 Rivières procédait à la réception des travaux des 5^{ème} tranche et 2019-07, la réunion PLUI sur la spatialisation du P.A.D.D. a eu lieu à 16h00 à la CCBDP, et Madame la Sous-Préfète présentait ses vœux à l'arrondissement de Bergerac à 18h00.

AG COMITE DES FETES

Le samedi 15 février 2020, le Comité des fêtes de Trémolat organisait son assemblée générale à la salle des fêtes communale à 18h30. Monsieur le Maire y a assisté, il relate de nombreuses demandes de la part du conseil d'administration.

Le conseil municipal sollicite l'association pour formaliser des demandes écrites, afin qu'il puisse statuer.

BORNES A INCENDIE / DEFIBRILLATEUR

Monsieur le 3° adjoint a accompagné les pompiers pour l'étude de l'installation de nouvelles bornes à incendie. Une journée d'information défibrillateur va être prochainement programmée, à l'attention des Trémolacois.

CONTRAT TERRITORIAL

Le mardi 18 février 2020, Monsieur Germinal PEIRO, Président du Conseil Départemental, Madame Marie-Rose VEYSSIERE, conseillère départementale du canton Périgord Central et Conseillère de la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord ainsi que Monsieur Thierry NARDOU, Conseiller départemental du canton Périgord Central, se sont réunis à Villamblard à 17h00 pour la signature de l'avenant n°2 du contrat de projets communaux. Réunion à laquelle a participé Madame Colette MAGIS-TERLOUW pour représenter la commune, il s'agissait de la participation de 10 000€ attribuée à Trémolat au titre du Fonds d'Equipement des Communes (FEC)

PDIPR

Le mardi 18 février 2020, A 17h30 à Lalinde se tenait une réunion concernant le PDIPR du territoire «entre Dordogne et Louyre», à laquelle participait Monsieur le 3° adjoint, en présence de Marie-Lise MARSAT conseillère départementale du canton de Lalinde, entre autres. Un référent par commune devra être désigné, une étude pourra être réalisée mais le prix du balisage, le fléchage et l'entretien restent à la charge de la commune. Les chemins doivent être praticables pour les randonnées pédestres, équestres ou VTT. Sur le territoire de la Communauté de communes: deux supports structurants : Le PDIPR : plus de 400 km de chemins, mais une organisation disparate sur le territoire et la Véloroute Voie Verte V 91 inscrite aux schémas National et Régional longeant en partie le canal de Lalinde, du barrage de Tuilières à Mauzac et Grand-Castang (16,5 kms). L'ingénierie du Département accompagne les communes sur les projets et s'échelonne autour de grands axes : Etude de faisabilité travaillée en lien avec élus et techniciens de la CC, – Chiffrage, – Domanialité, – Jalonnement, – Cartographie ... et suivi et accompagnement des travaux lancement de l'étude fin février. Le calendrier devrait être le suivant : -Mars / Avril étude de terrain et faisabilité des boucles et liaisons + connexions vers les EPCI limitrophes + domanialité. -Mai / Juin : validation par le COPIL des tracés. -Septembre : principe de jalonnement et chiffrage.

Monsieur le Maire assistait au conseil communautaire de la CCBDP à 18h30.

AUTRES REUNIONS

Le samedi 1^{er} février 2020 les Sapeurs-Pompiers du Centre d'Incendie et de Secours de Le Bugue fêtaient publiquement la Sainte Barbe à 11h00.

La réunion du bureau de la Communauté de Communes s'est tenue le mardi 04 février 2020 à Lalinde.

Le vendredi 07 février 2020 à 14h00 à Montagnac la Crempse se réunissaient les Jeunes Agriculteurs de Dordogne afin d'échanger sur le Renouveau des Générations en Agriculture.

Le mardi 11 février 2020 Monsieur Xavier POMMERAU tenait une conférence à Périgueux à partir de 14h30.

A Marsac-sur-l'isle le mercredi 12 février 2020, il y avait un débat APF ouvert par France Handicap à 14h00 à la Maison du Temps libre, et une réunion sur la loi « Engagement et Proximité » présentée par l'Union des Maires de la Dordogne de 14h30 à 16h30 à la Maison des Communes.

Le vendredi 14 février 2020 avaient lieu à 10h00 la réunion sur les appels à projets en soutien à la coopération décentralisée à Paris, à 10h00 également une Table Ronde au sujet de « La création d'entreprise dans le secteur du bâtiment » à Orangerie du Manoire, à 17h30 l'inauguration des travaux d'aménagement de l'école communale et de la Mairie de Couze-et-Saint-Front et pour finir l'Assemblée Générale de l'Actions Jeunes en Milieu Rural à 18h00 à Lalinde.

L'assemblée générale de l'association Les Rives de l'Art avait lieu le dimanche 16 février 2020 à 10h00.

Le Conseil d'Administration du CrDA invitait Monsieur le Maire à Lamonzie-Montastruc le mercredi 19 février 2020 à 09h45, à Aubas se déroulait un atelier de l'énergie « La chaleur renouvelable dans les bâtiments publics » à 14h30 et le Comité de Direction de l'Office de Tourisme des Bastides Dordogne-Périgord avait lieu à la Mairie de Saint Avit Sénieur à 18h00.

Les prix « Villes et Villages fleuris » ont été remis aux communes concernées le vendredi 21 février 2020 au Centre Départemental de la Communication à Périgueux à partir de 9h00. Avec les travaux d'aménagement du centre-bourg en cours, Tremolat n'y avait pas participé.

QUESTIONS DIVERSES

VISITE EVEQUE

Monsieur le Maire annonce la visite de l'Evêque Monseigneur Mousset au mois de mai à Trémolat. Il célébrera une messe en l'église Saint-Nicolas. La municipalité se charge de faire un vin d'honneur, une des salles municipales sera réservée à cet effet.

PANNEAUX COMMERCANTS

Madame la 1^o adjointe interroge sur l'avancement du dossier des panneaux de signalisation pour les commerçants et artisans. Ils ont été livrés ce jour. Des mâts doivent être commandés. Elle souligne que les panneaux de la participation citoyenne ne sont également pas installés. Ce qui incombe à la CCBDP. De même pour l'installation de la signalétique, ils devraient apporter assistance pour positionner correctement ces derniers afin qu'ils ne gênent pas les fauchages et que l'implantation soit correcte.

ILLUMINATIONS

Les décorations de Noël arrivent au terme du contrat au 31 mars 2020. Le contrat sera dénoncé et les décors repris. Au moment du budget, une nouvelle étude sera faite.

ASPIRATEUR SANS FIL

Parmi les devis proposés, il est choisi l'aspirateur ROWENTA.

POUBELLES

Mesdames Marie-Françoise FLORENT et Jill CASTLE informent de la dégradation de l'accès à la plateforme de la gare, en temps de pluie, qui se fait dans la boue. Monsieur Patrick MATHIOTTE indique par ailleurs que les camions tournent sur la pelouse à la salle des fêtes, il ajoute également qu'un élagage a été réalisé par la CCBDP et le câble téléphonique a aussi été relevé pour permettre un accès facilité aux camions. Un courriel sera adressé au SMD3.

POUTRES

Madame Florence QUIGNON, 1^{ère} adjointe demande si les poutres seront installées prochainement. Monsieur Florian LAMOTHE indique qu'il ne sera pas disponible avant fin mars. Monsieur le Maire souhaiterait que ce soit fait pour Pâques.

VOIRIE

Madame Marie-Françoise FLORENT signale des nids de poule sur la route du Moulin d' Amont, ainsi qu'à Grange Neuve. Monsieur le Maire ajoute celui qui est sur la voie communautaire en direction de la Pénétie.

CHAT ABANDONNE

Madame Jill CASTLE informe que le chat d'un riverain de La Queyrie, parti en maison de retraite, se retrouve abandonné, seul dehors et affamé, elle le nourrit régulièrement. Monsieur le Maire se propose d'en informer l'administrée qui assure la protection de chats errants, sur la commune.

AGENDA - REUNIONS A VENIR

Samedi 22 février 2020 : Commission de contrôle des listes électorales à 10h30

Lundi 24 février 2020 : Rendez-vous avec Monsieur DUPY de la CAB au sujet de la Gémapi à 16h00

Jeudi 27 février 2020 : Réunion adressage toute la journée avec le référent de La Poste.

Lundi 02 mars 2020 : Réunion des Associations de Trémolat

Dimanche 08 mars 2020 : Exposition de peintures de Madame Brigitte VANDENBULCKE

Lundi 09 mars 2020 : Assemblée Générale de l'Association des Ecoles du Secteur de Lalinde à Couze et Saint Front à 18h00

Dimanche 15 mars 2020 : 1^{er} tour des élections municipales et exposition de peintures de Madame Brigitte VANDENBULCKE

Dimanche 22 mars 2020 : 2^{ème} tour des élections municipales

Jeudi 26 mars 2020 : Conférence débat « Femmes et Sport : Egalité, Parité, Mixité » à 19h00 à l'Amphithéâtre de Périgueux

Dimanche 29 mars 2020 : Elections des conseillers municipaux

REMERCIEMENTS

Le prochain conseil municipal aura lieu entre le vendredi et le dimanche suivant l'élection au complet des conseillers municipaux. Monsieur le Maire remercie les membres présents ainsi que l'ensemble du conseil municipal pour avoir participé pendant 6 ans, à la vie de Trémolat, avoir donné du temps pour le village.

Madame Jill CASTLE informe qu'elle reste toujours disponible pour aider la mairie si besoin (traduction ou autres).

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40
Au registre suivent les signatures*